

Paris, le 16 mai 2016

Au Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA)

Objet : Avis sur la réponse de la France au questionnaire du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les parties (deuxième cycle d'évaluation).

A la lecture du rapport de la France rendu en mars 2016 par la France faisant suite à un premier rapportrendu par les autorités françaises et reçu le 13 février 2015, le *Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains »* souhaite apporter sa réflexion au Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) sur les points suivants.

Le Collectif se félicite d'abord que la question de la traite des mineurs commence enfin à être entendue et que les choses évoluent. C'est le fruit d'un travail de plusieurs années. Des prises de conscience se font. Ainsila question des mineurs contraints à commettre des délits est reconnue comme une forme de traite. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que des réponses concrètes et efficaces soient mises en place au niveau national. Et l'appui aux associations reste insuffisant.

A ce premier constat, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »ajoute cessix points d'attention :

- 1. La lutte contre la traite des êtres humains dépend aujourd'hui du Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Le Collectif insiste sur le fait que la Mission de lutte contre la traite des êtres humains devrait être directement rattachée au Premier Ministre pour mieux prendre en compte les différentes formes de traite.
- 2. Le flou des données apportées par la France dans sa réponse au GRETA met en évidence le manque d'une politique publique cohérente de lutte contre la traite : en terme de financement et en terme de gouvernance. Les réponses apportées, construites en patchwork, ne donnent pas de cap dans ce domaine. Elles sont aussi très théoriques et manquent d'éléments concrets.
- 3. Les données communiquées en termes de finances ne s'accompagnent d'aucun tableau, ni de lignes budgétaires. Rien ne permet d'avoir une vision claire des chiffres, de leur affectation et des objectifs visés. Ainsi les chiffres annoncés (doublement pour l'année 2016) se réfèrent aux moyens de sortie de la prostitution, dans le cadre de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Mais nulle part, les termes « prostitution » et « traite des êtres humains » ne sont explicités et donc différenciés.



D'où des données « budgétaires » incompréhensibles et sans réelle consistance ne permettant pas de connaître les moyens affectés aux différentes formes de traite ni aux différents types d'accompagnement et d'action (prévention, protection, accompagnement des victimes, lutte contre les réseaux...)

- 4. Ce qui est dit de la sensibilisation et de la formation ne reflète pas l'implication des associations engagées sur le terrain. La déficience de l'Etat dans ce domaine est réelle. Les expériences citées sont parcellaires et non reliées à un projet d'ensemble.
- 5. L'insistance dans les réponses de la France sur la mise en adéquation de la législation française avec les préconisations internationales, semble surtout masquer les graves insuffisances dans leur mise en application.

Ainsi, par exemple, en page 17, on peut lire « La France applique une réglementation très protectrice pour les jeunes Mineurs Isolés Etrangers. » Mais les associations travaillant sur le terrain s'interrogent sur sa mise en application...

La compétence exclusive des forces de police en matière d'identification limite fortement celle-ci, en ne tenant pas compte de l'expertise des associations.

Par rapport au droit au séjour, et en dépit de l'obligation internationale de protéger les victimes de traite, le statut d'étranger prévaut sur celui de victime. Celles-ci tendent à être sanctionnées ou éloignées du territoire plutôt que d'être protégées.

6. Il est urgent que la traite des êtres humains soit proclamée Grande cause nationale.

Le Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains »noteque la forme du questionnaire du GRETA ne permet pas vraiment de dégager des points et axes principaux. De plus ce type de questionnement incite le pays à se justifier, sans l'inviter à souligner les points sur lesquels il doit progresser.

Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la Libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Espoir-CFDJ Service Jeunes Errants, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, La Cimade, Association Les Amis du Bus des Femmes, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants, SOS Esclaves, Secours Catholique - Caritas France.

www.contrelatraite.org

Coordination: genevieve.colas@secours-catholique.org / 06 71 00 69 90

Copies:

Madame Elisabeth MoironBraud, Secrétaire Générale delaMission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

Madame Christine Lazerges, Présidente de la CNCDH, Rapporteur National Traite des êtres humains pour la Commission européenne

MyriaVassiliadou, Conseiller principal de la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains de la Commission européenne

Nicolas Le Coz, Président du GRETA, Groupe d'Experts sur la lutte contre la traite des êtres humains, Conseil de l'Europe